

Bilan et actualités des deux ans de la 4^{ème} période

ATEE OCCITANIE le 25/02/2020

Montpellier

Marc GENDRON – Délégué Général CEE

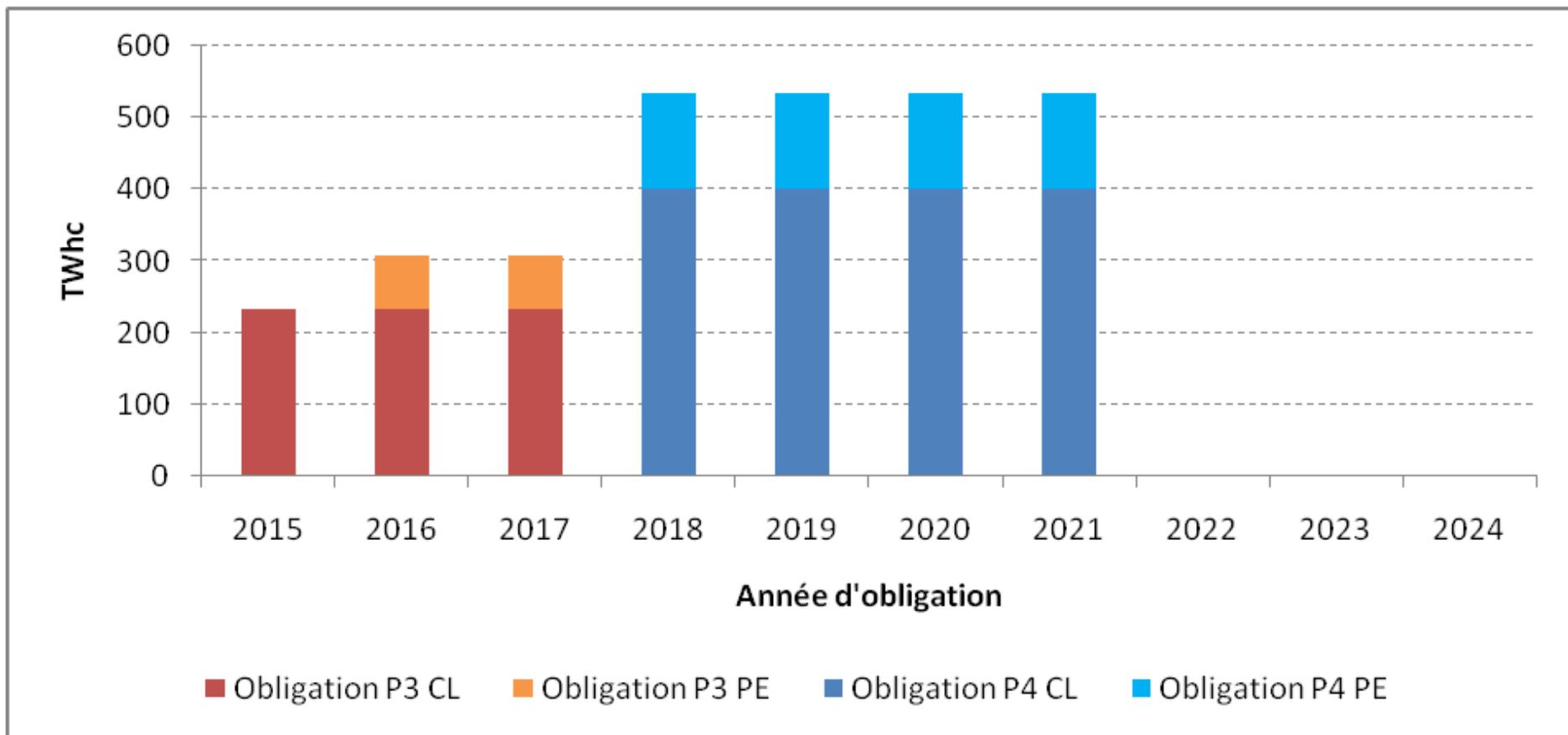




Agenda

- 1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE
- 2/ Bilan sur la qualité et le contrôle des dossiers
- 3/ Evolution du dispositif :
 - ❖ Ouverture des sites EU ETS aux CEE,
 - ❖ impact du décret Tertiaire sur les CEE,
 - ❖ articulation Fonds chaleur et CEE
- 4/ Point sur les programmes CEE
- 5/ Le dispositif « Coup de pouce »
- 6/ Portefeuille de fiches et perspectives

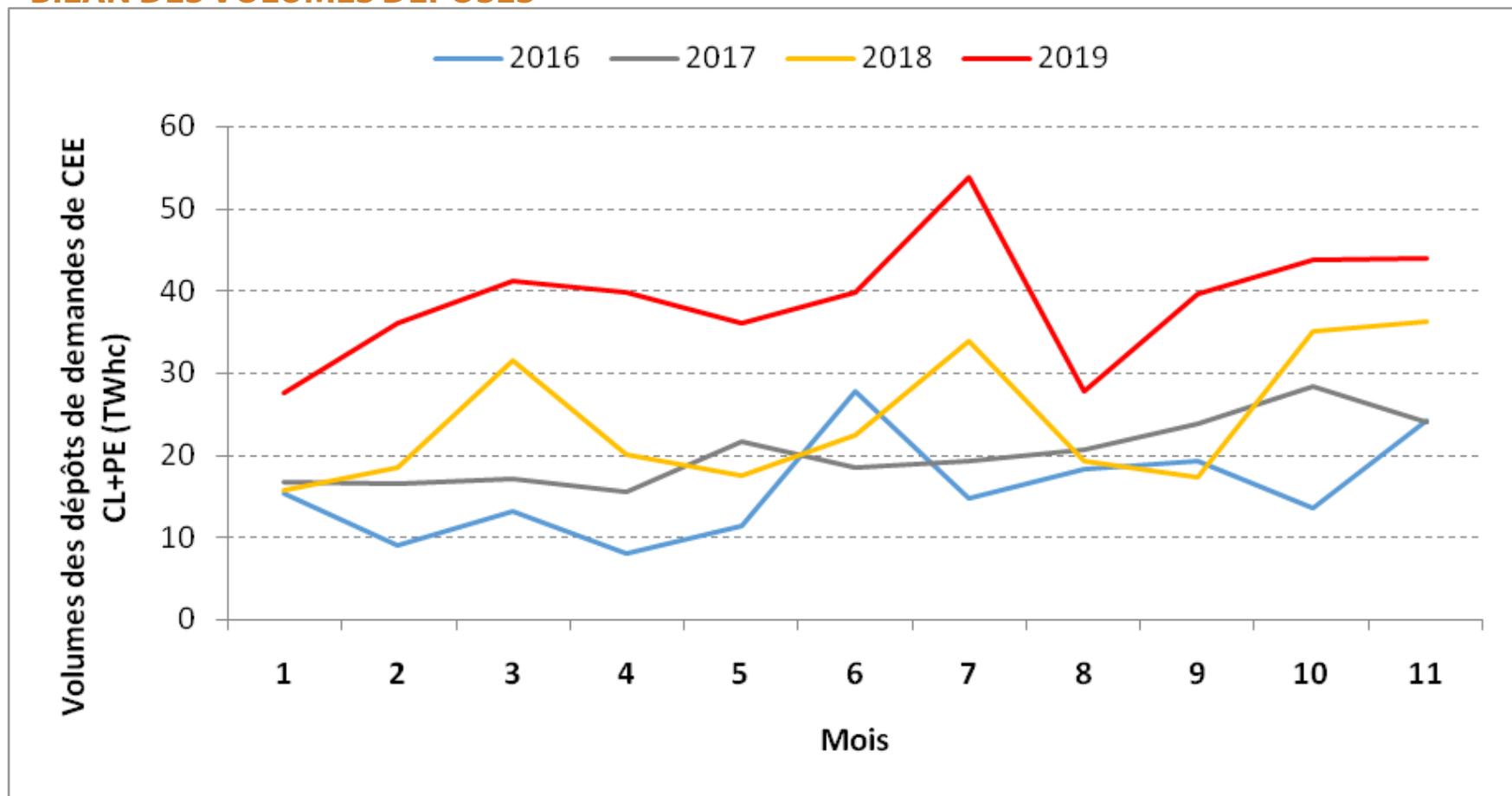
1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)



- Pour mémoire, remontée de l'obligation fioul au 1^{er} janvier 2019
- La réconciliation administrative P4 aura lieu mi-2022

1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

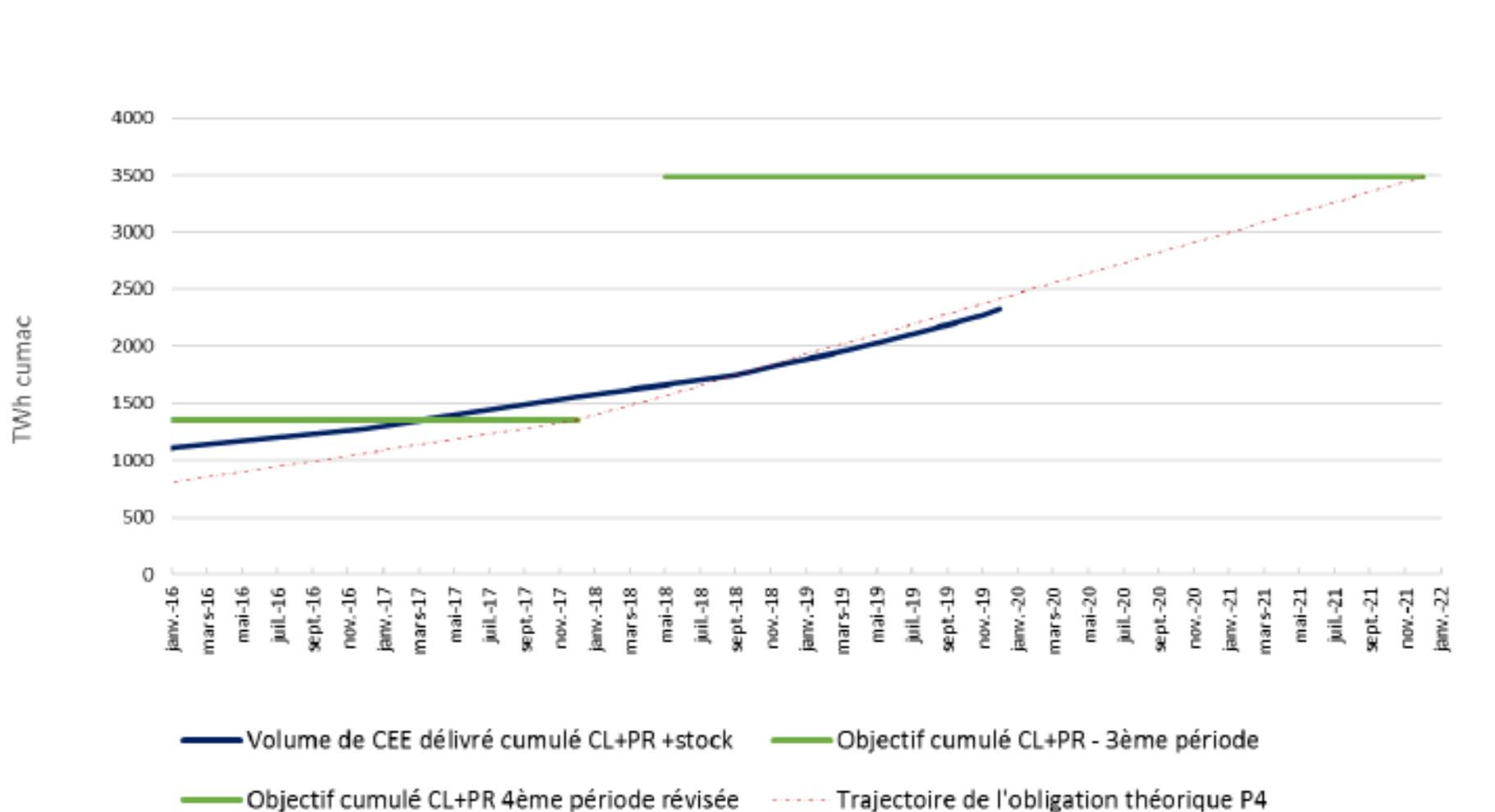
BILAN DES VOLUMES DÉPOSÉS



Graphique sur 11 mois pour permettre de comparer les années 2016 à 2019

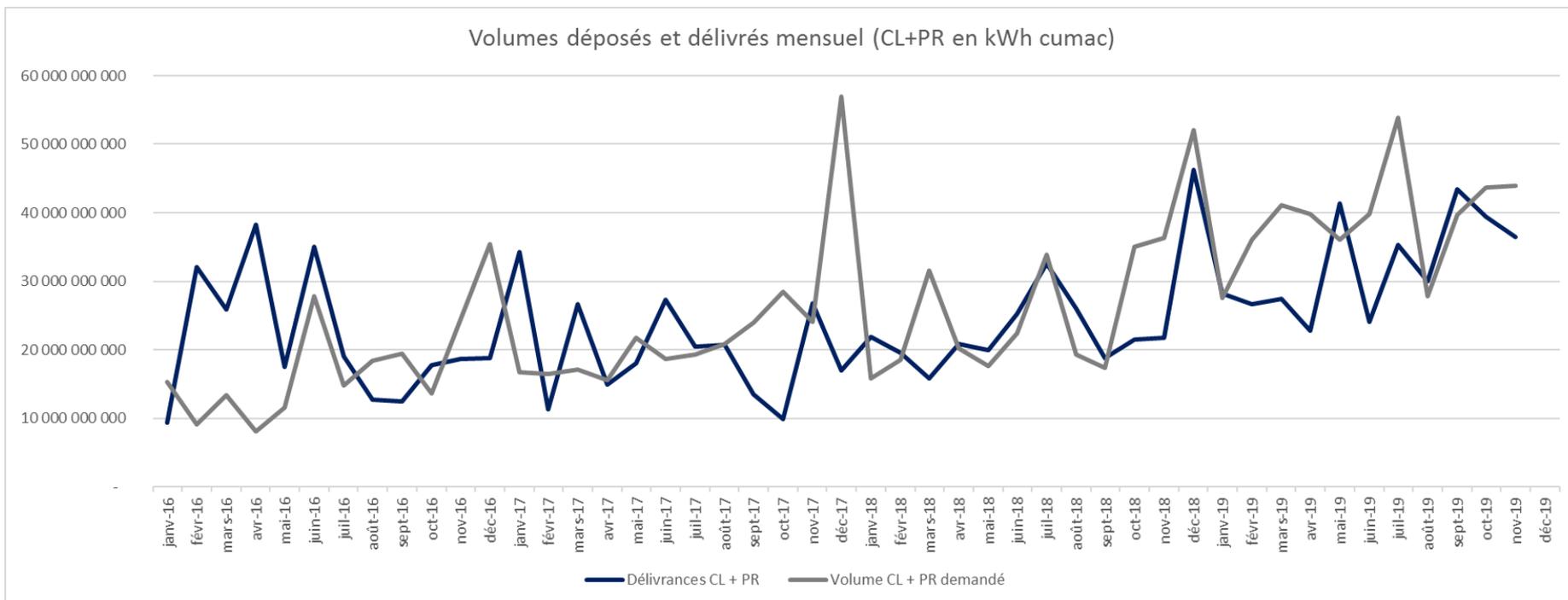
1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

BILAN DES VOLUMES DÉPOSÉS



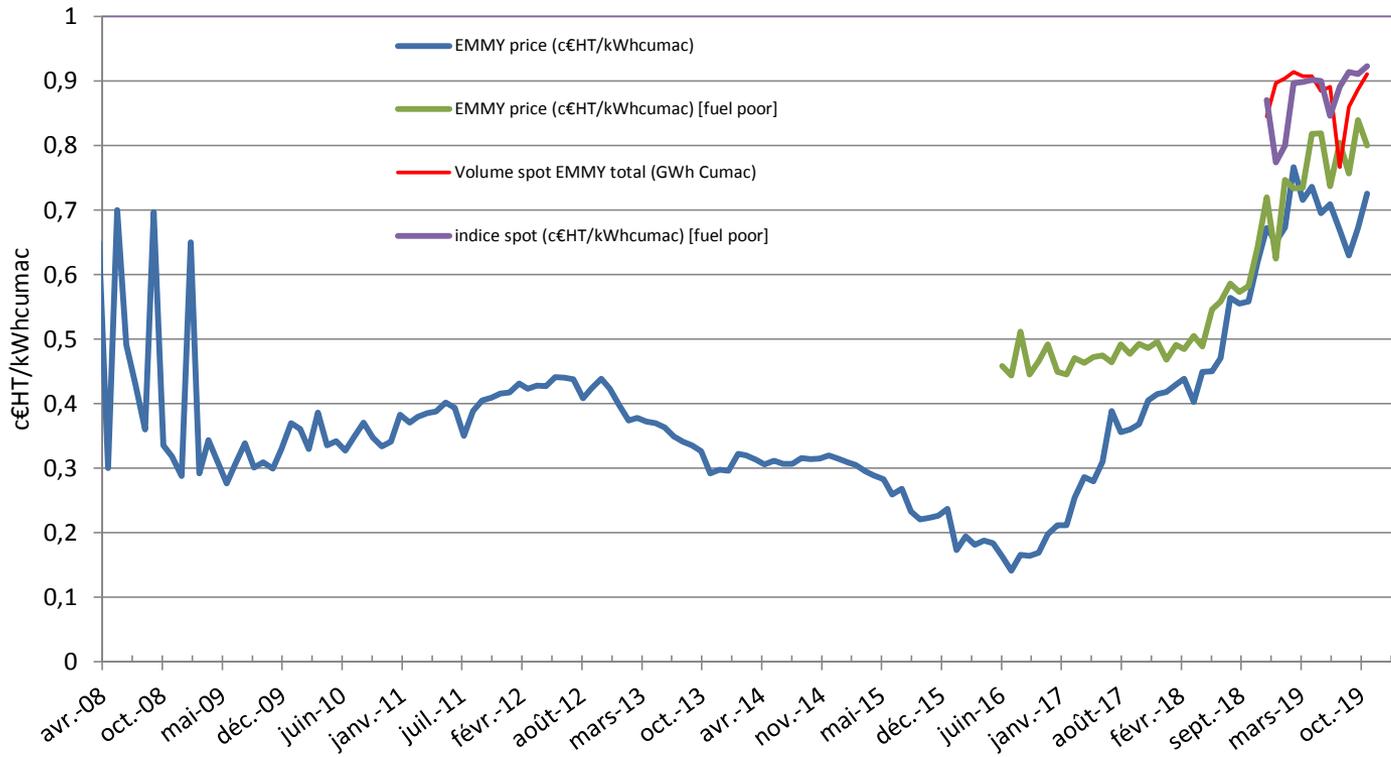
1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

BILAN DES VOLUMES DÉPOSÉS ET DÉLIVRÉS





Annexe : Evolution des prix des CEE



évolution du prix des CEE (source : registre EMMY, novembre 2019).

1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

Etat d'avancement des obligations

Mise à jour : 15/01/2020

Unité : TWh cumac

P4 à
2021

OBLIGATIONS	CEE CLASSIQUES			CEE PRECARITE			Total CEE		
	3ème période		4ème période	3ème période		4ème période	3ème période		4ème période
	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*	2017	2018	2019*
Obligation théorique	700	1600		150	533		850	2133	
Obligation réelle	692			146			838		
Obligation réelle cumulée	1183			146			1329		
Atteinte de l'objectif	119%	19%	34%	176%	46%	83%	129%	26%	47%
Volume déposé moyen mensuel	10,5	13,8	22	12,8	12,8	18,3	23,3	26,6	40,3
Volume délivré annuel	117	145	244	124	145	159	241	290	403
Volume délivré cumulé	1252	1397	1 642	175	320	479	1427	1717	2 121
Stock en instruction au PNCEE	77	88	90,8	79	70	110,8	156	158	201,6

Atteinte de l'objectif = (volume délivré cumulé + stock – obligations périodes précédentes) / obligation période en cours

* = A la date de mise à jour

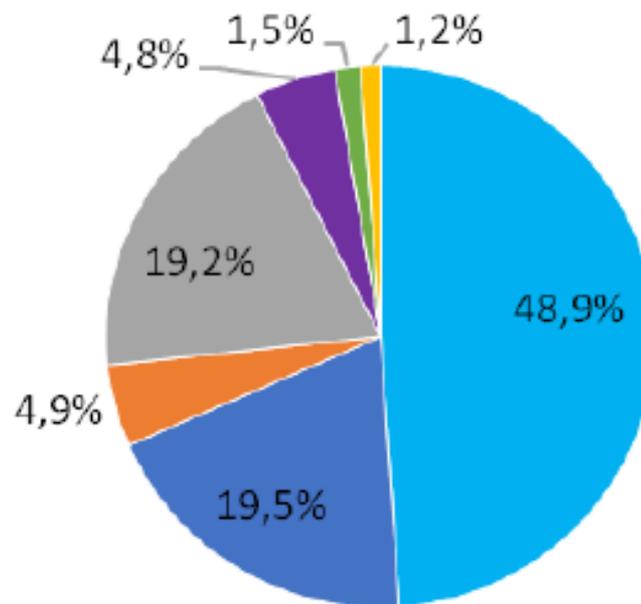
1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

CEE délivrés depuis 2018, Opérations standardisées et spécifiques

CEE délivrés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019, pour des opérations standardisées et spécifiques (classique et précarité) :

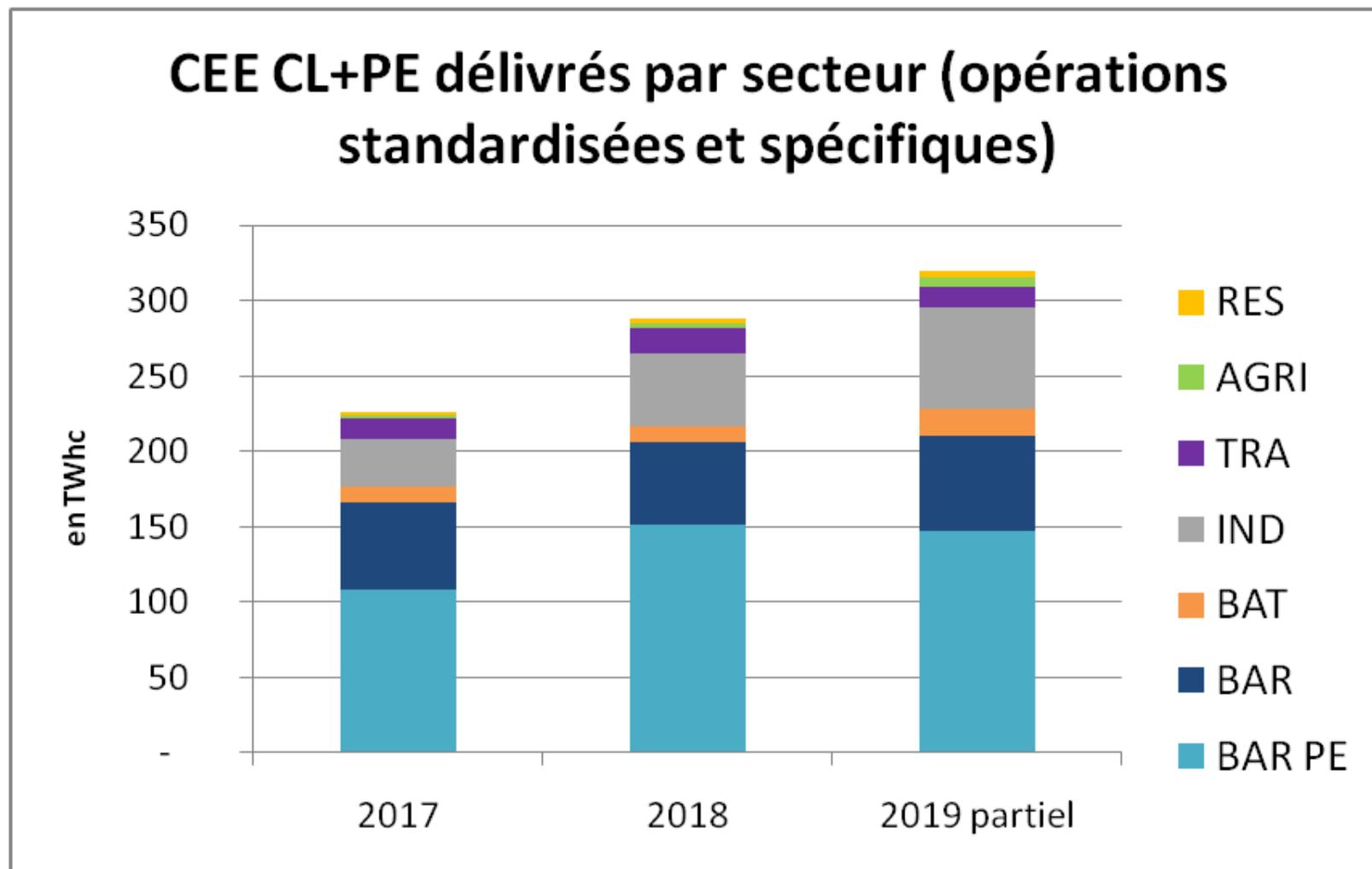
CEE CL+PE délivrés par secteur (opérations standardisées et spécifiques)

- Bâtiment résidentiel précarité (BAR PR)
- Bâtiment résidentiel autre (BAR CL)
- Bâtiment tertiaire (BAT)
- Industrie (IND)
- Transport (TRA)
- Agriculture (AGRI)
- Réseaux (RES)



1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

CEE délivrés depuis 2018, Opérations standardisées et spécifiques



1/ Dynamique de dépôt et délivrance de CEE (Sources DGEC)

CEE DÉLIVRÉS DEPUIS 2018, OPÉRATIONS STANDARDISÉES : LES FICHES SUIVANTES REPRÉSENTENT 85% DES VOLUMES DE CEE DÉLIVRÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2018 ET LE 31 DÉCEMBRE 2019, POUR LES OPÉRATIONS STANDARDISÉES «P3» (FICHES NUMÉROTÉES 1XX)

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	20,30%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	12,89%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	11,29%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	8,90%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,55%
BAR-EN-102	Isolation des murs	7,30%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,68%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	2,48%
BAR-EN-104	Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant	1,57%
BAR-TH-107	Chaudière collective haute performance énergétique	1,37%
BAR-TH-104	Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau	1,27%
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant HP flottante	1,11%
AGRI-TH-104	Système de récupération chaleur sur groupe de production de froid hors tanks à lait	1,04%
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	0,96%
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	0,93%
BAR-TH-107-SE	Chaudière collective HPE avec contrat assurant la conduite de l'installation	0,92%
BAR-EN-105	Isolation des toitures terrasses	0,90%
RES-CH-101	Valorisation de chaleur de récupération en réseau (France métropolitaine)	0,75%



2/ Bilan sur la qualité et le contrôle des dossiers (Source DGEC)

- ❖ En moyenne 300 dossiers reçus par mois depuis octobre 2018
- ❖ 30% des dossiers sont déposés incomplets :
 - Pièce manquante
 - Formats de transmission des opérations non-conformes
 - Information manquante ou erronée dans les tableaux d'opérations
 - « déverrouillage » du dossier en cours d'instruction
- ❖ Une fois complet, le dossier est en moyenne délivré en 50 jours
- ❖ La moitié du stock observé, 100 TWhc sont des volumes suspendus dans le cadre des contrôles.
 - La majorité de ces volumes seront *in fine* délivrés, une fois les volumes non conformes retirés et les informations nécessaires transmises (cf. lettre d'information de novembre 2019)



2/ Bilan sur la qualité et le contrôle des dossiers (Source DGEC)

- ❖ Les dossiers « Coup de Pouce » contenant des synthèses de contrôles sont particulièrement touchés. Les principaux motifs sont :
 - Absence de synthèse
 - Incohérences entre le lot d'opérations échantillonné par un bureau de contrôle et les opérations du dossier
 - Taux de contrôles satisfaisants non atteints
 - Taux de contrôles non-satisfaisants détectés importants (ex : la moitié !)
 - Informations manquantes (amélioration depuis la diffusion de la trame type de restitution des résultats de contrôles)

- 2 ateliers sur le sujet ont été menés, avec les signataires de la charte et les bureaux de contrôles accrédités
- Améliorations visibles sur la forme, un lot de questions/réponses est en préparation pour répondre principalement aux questions des bureaux de contrôle



2/ Bilan sur la qualité et le contrôle des dossiers (Source DGEC)

- ❖ Près de 500 contrôles lancés depuis le 1er janvier 2015
- ❖ Contrôles aléatoires et ciblés : 60 % des contrôles terminés non conformes
- ❖ 62 sanctions prononcées :
 - Annulations cumulées de 1,4 TWh cumac
 - Sanctions pécuniaires cumulées de près de 13,5 M€
- ❖ Autres suites données (hors sanctions) : actions de vérifications par les demandeurs suites aux contrôles, pour mise en conformité des opérations hors échantillon de contrôle, refus de délivrance ou classement sans suite. => Retrait de près de 11 TWh cumac.
- ❖ Principaux manquements rencontrés :
 - Forme des pièces justificatives des opérations d'économies d'énergie définies par les fiches standardisées
 - Modalités de preuve du « Rôle actif et incitatif »
 - Conditions d'application des fiches d'opérations standardisées (performance des matériaux, qualification du professionnel...)
 - Paramètres de calculs (surfaces surestimées, mode de chauffage...)
 - Niveau de revenu des ménages
 - Qualité des travaux
 - Falsification de documents justificatifs, allant dans certains cas rares jusqu'à l'absence de travaux



3/ Evolution du dispositif : ouverture des sites EU ETS aux CEE (Source DGEC)

- ❖ Décret n° 2019-975 du 20 septembre 2019, qui crée le nouvel art. D 221-20 du code de l'énergie
- ❖ Arrêté du 20 septembre 2019 qui modifie l'arrêté « modalités » et l'arrêté « demande »
- ❖ Possibilité de décisions Ministre pour l'application à certaines opérations des paramètres suivants (lignes directrices harmonisées) : Mesurage, Calcul des CEE, Situation de référence, Durée de vie.
- ❖ Pour les sites ETS de secteurs éligibles à quotas gratuits, et couverts par un système de management de l'énergie ISO 50001, ouverture via le dépôt d'opérations spécifiques :
 - Demande auprès du PNCEE
 - TRI > 3 ans
 - Guide technique Ademe
- ❖ avec mesurage de confirmation sur durée représentative
- ❖ Nota sur le système de management de l'énergie: Le programme SMEn existe jusqu'à fin 2020 (et pourrait être prolongé jusqu'à fin 2022)

Annexes : Synthèse décret et arrêté EU ETS et CEE

Eligibilité

- **Système de Management de l'Energie** : NF EN ISO 50 001:2018 en cours de validité

Avant le 31/12/2020	Après le 31/12/2020
Certifié à la date de début de mesurage	Certifié à la date de l'engagement

- Installation produisant de l'électricité et de la chaleur doit satisfaire aux critères de **cogénération à haut rendement**
- Traitement des dossiers en **opérations spécifiques**



Calcul du forfait à valider par la mesure

- Durée du **plan de mesurage** après réalisation des travaux

Opération < 20 GWhc	Opération > 20 GWhc
2 mois	6 mois

- Bonification du forfait via le **facteur d'émission** direct du combustible

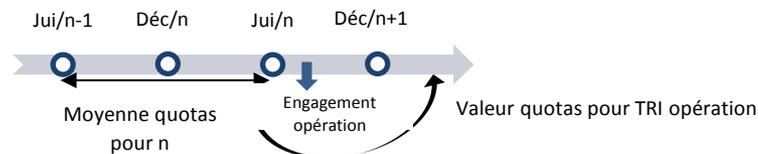
$$CEE * 1 + \frac{(F_{initial} - F_{final})}{100}$$

- **Lignes Directrice Harmonisées**

Publiées au Bulletin Officiel pour préciser pour certaines opérations la durée de mesurage, le volume du forfait, la situation de référence ou la durée de vie.

Impacts des quotas sur le TRI

- ① Prix retenu pour la valorisation des quotas



- ② Opérations engagées au cours de :

2019 → 9,54 €/t CO_{2eq}

2020 → 22.41 €/t CO_{2eq}



3/ Evolution du dispositif : impact décret tertiaire (Source DGEC)

- ❖ Décret n°2019-771 relatif à l'obligation de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires aux horizons 2030 (-40%), 2040 (-50%) et 2050 (-60%).
- ❖ S'applique aux bâtiments de plus de 1000 m², publics ou privés.
- ❖ L'obligation d'économies d'énergie dans les bâtiments tertiaires n'empêchera pas la délivrance de CEE pour les travaux permettant d'y répondre.
- ❖ Aides déduites (dont CEE), le bouquet d'actions nécessaires ne doit pas avoir un coût manifestement disproportionné.

3/ Evolution du dispositif : éligibilité CEE des projets aidés par l'ADEME (Source DGEC)

- ❖ Décret n° 2019-1320 du 9 décembre 2019 relatif aux certificats d'économies d'énergie et à la prolongation de la quatrième période d'obligation du dispositif publié au JORF du 11/12/2019
- ❖ Arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur publié au JORF du 11/12/2019
- ❖ Les règles du Fonds chaleur détaillent la démarche au plan opérationnel

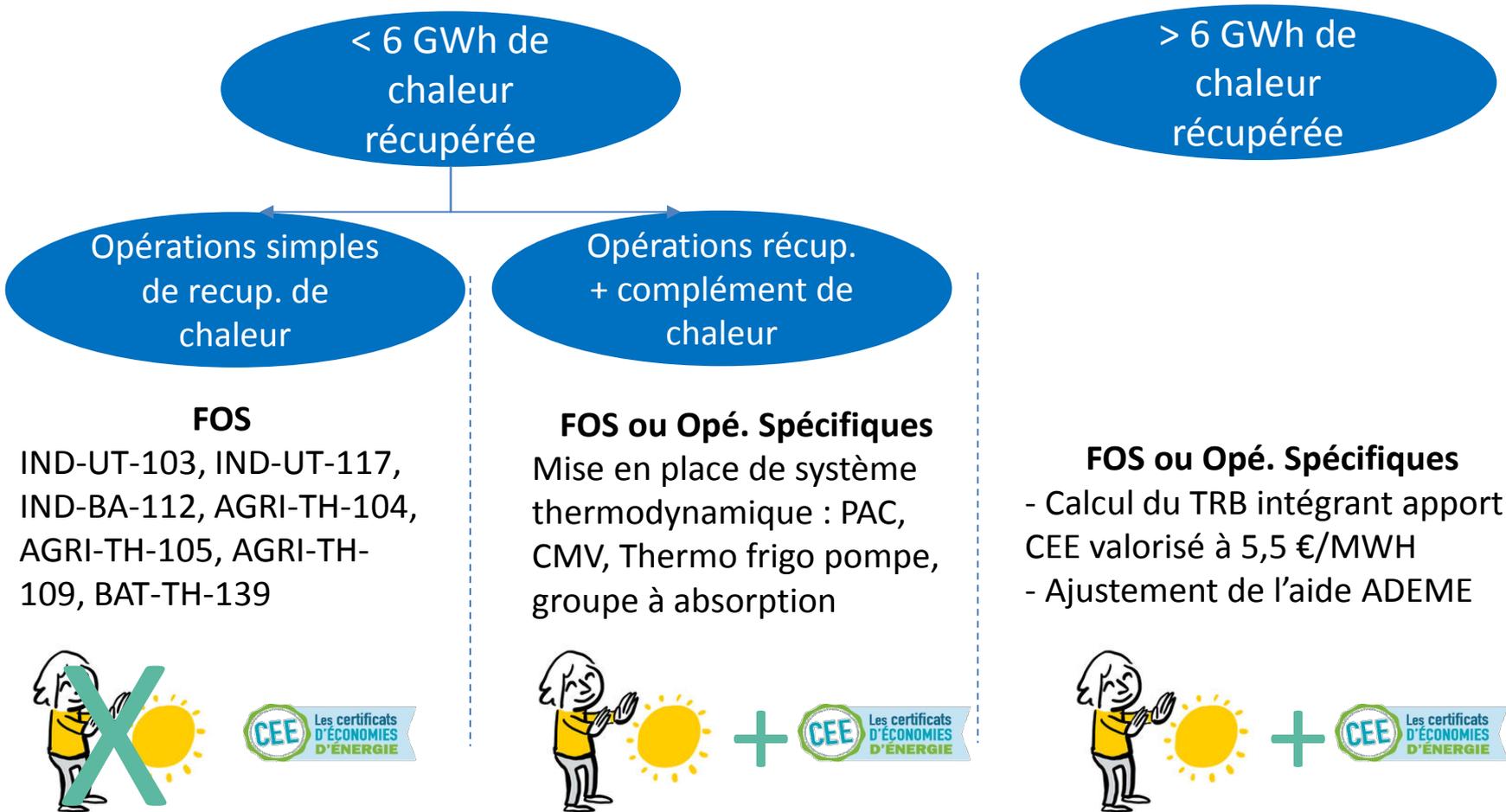


3/ Evolution du dispositif : éligibilité CEE des projets aidés par l'ADEME (Source DGEC)

- ❖ Pour les opérations d'économies d'énergie ayant bénéficié d'une aide à l'investissement de l'ADEME,
 - une **aide CEE** est possible (*au regard des économies d'énergie réalisées*)
 - **dès lors que le calcul et la décision de délivrance de l'aide de l'ADEME a pris en compte l'attribution de CEE.**
- ❖ Le contenu des demandes de CEE est adapté pour la question du cumul avec les aides de l'ADEME : une pièce supplémentaire est notamment produite par l'ADEME.



3/ Evolution du dispositif : éligibilité CEE des projets aidés par l'ADEME (Source DGEC)



3/ Evolution du dispositif : éligibilité CEE des projets aidés par l'ADEME (Source DGEC)

Réseau au forfait

Pour les projets de création / extension au forfait, ou densification

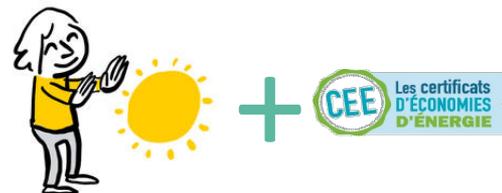
Pas de cumul = proposer des CEE une fois la convention soldée

Le seuil pour les aides forfaitaires en 2020 est passé de 6 Gwh à 12 Gwh



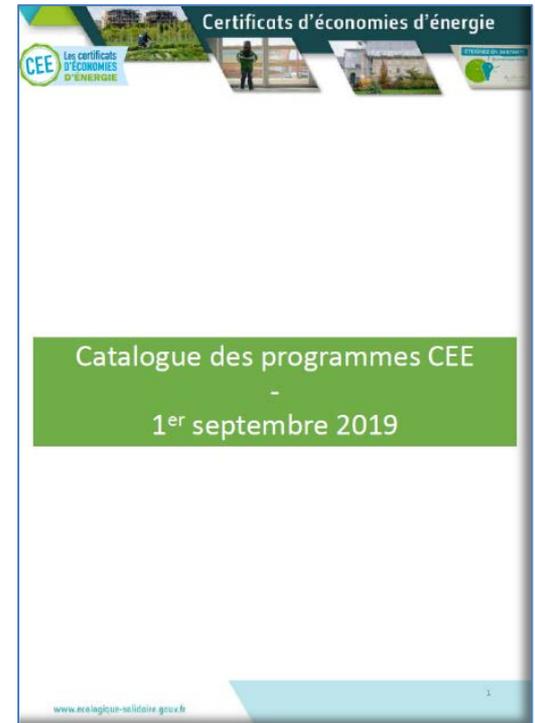
Réseau en assiette éligible

La convention de financement de l'ADEME précisera que les CEE prévisibles ont été pris en compte dans le dimensionnement



4/ Point sur les programmes CEE (Source DGEC)

- ❖ 48 programmes en cours
- ❖ Création du catalogue de programmes :
 - Disponible en ligne
 - Mis à jour régulièrement
- ❖ AAP Programmes 2019 :
 - Thématiques : Transports, ZNI
 - Les lauréats seront annoncés d'ici la fin de l'année.
- ❖ Résultat de l'appel à programmes
 - 95 dossiers reçus, 124 TWhc demandés
 - pour mémoire, l'enveloppe mentionnée dans l'AAP est de 15 TWh cumac.
 - La répartition des dossiers est la suivante:
 - 62 programmes pour le volet « logistique et mobilité économes en énergie fossile »,
 - 31 programmes pour le volet « économies d'énergie dans les ZNI »,
 - 2 programmes en dehors de tout axe.
- ❖ Lauréats prochainement annoncés.



5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

- ❖ Depuis le 10 janvier 2019, renforcement et extension du « Coup de pouce chauffage » via des bonifications pour :
 - aider au remplacement des anciens systèmes individuels de chauffage central
 - par des systèmes performants (chaudière biomasse, pompe à chaleur air/eau ou eau/eau (yc. hybrides), système solaire combiné, chaudière gaz THPE, raccordement à un réseau de chaleur majoritairement ENR&R)

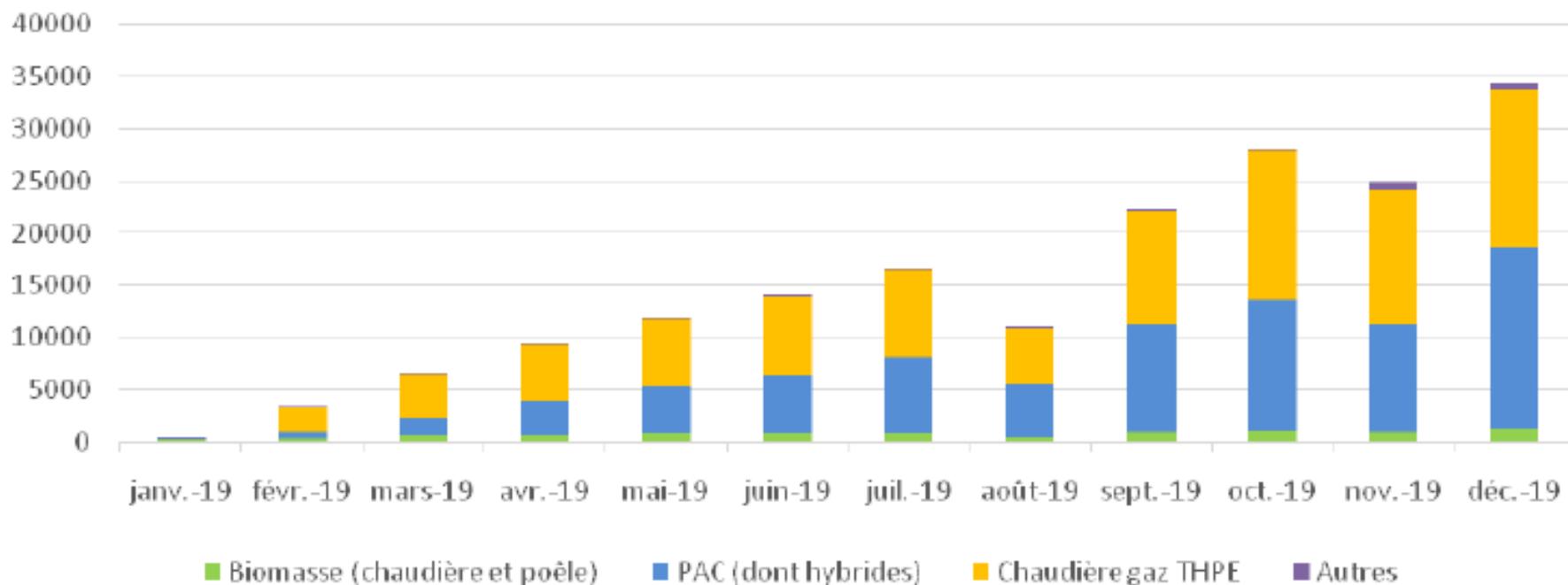
- ❖ Depuis l'été 2019, extension aux convecteurs électriques et conduits d'évacuation des produits de combustion de chaudières individuelles : publication au JORF n°0164 du 17 juillet 2019 de l'arrêté du 12 juillet 2019

5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

Chiffres chauffage

Rappel de la cible en mensuel : 25 000/mois, atteint fin 2019

Travaux achevés mensuellement (non cumulé)
en nombre de logements



5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

Remplacement des chaudières :

	Energie d'arrivée		
	Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Nombre de travaux engagés	99 116	126 602	225 718
dont Nombre de travaux achevés	65 236	69 793	135 029
dont Nombre des incitations financières versées	15 051	39 253	54 304
pour un Montant d'incitations financières versées	59,5 M€	34,9 M€	94,4 M€

Les travaux engagés se répartissent comme suit :

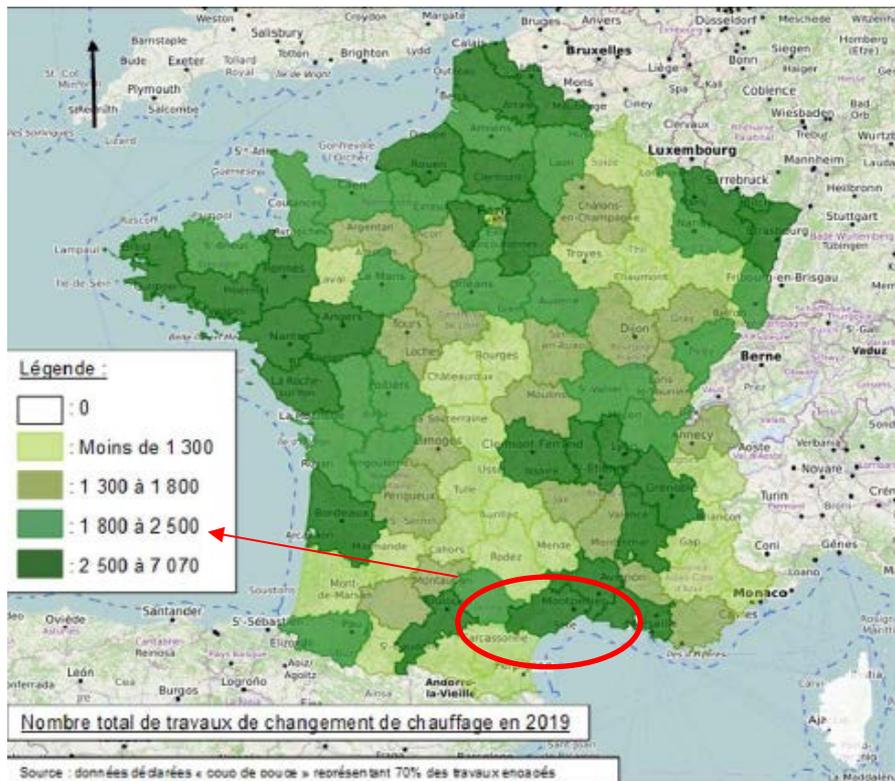
		Energie d'arrivée		
		Chauffage ENR	Chauffage gaz	Total
Energie d'origine	Charbon	2 738 (3%)	222 (0%)	2 960 (1%)
	Fioul	73 682 (74%)	10 653 (8%)	84 335 (37%)
	Gaz	22 630 (23%)	115 591 (91%)	138 221 (61%)
	Non précisé	66 (0%)	136 (0%)	202 (0%)
		99 116 (100%)	126 602 (100%)	225 718 (100%)

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 144 M€ sur leurs factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 657 kt_{CO2}.

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 75 TWhc (dont environ 9 TWhc pour novembre 2019), dont 13 TWhc rapportables au titre de la DEE et 62 TWhc de bonification.

5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

Carte du nombre total de changement de chauffage engagés en 2019



Détail sur la région

- ❖ PAC : entre 1000 et 1400
- ❖ BIOMASSE : entre 40 et 70
- ❖ Densité(nb/10 000 hab) de travaux engagés en remplacement du fioul en 2019: moins de 11

5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

- ❖ Le plan chaudière est une réussite. En 11 mois, il a permis d'engager le changement de près de 226 000 chaudières dont 135 000 changements ont été réalisés.

3 réunions de suivi tenues : 16 mai, 12 septembre, 16 octobre.

- ❖ Perspectives :
 - Poursuite de la montée en régime des travaux réalisés.
 - Réforme du CITE au 1^{er} janvier 2020, qui absorbera HM Agilité.
 - Transition HM Agilité amorcée le 10 octobre 2019.
- ❖ En cours : reporting territorialisé (au département) pour un nombre limité d'opérateurs représentant une part prépondérante des opérations.

5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

Chiffres isolation cumulés en 2019

Chiffres isolation

	Combles ou toitures	
	Nombre de logements	Surface (en Mm ²)
Nombre de travaux engagés	541 520	46,8 Mm ²
dont Nombre de travaux achevés	435 758	37,4 Mm ²
dont Nombre des incitations financières versées	313 286	26,8 Mm ²
pour un Montant d'incitations financières versées	476,4 M€	

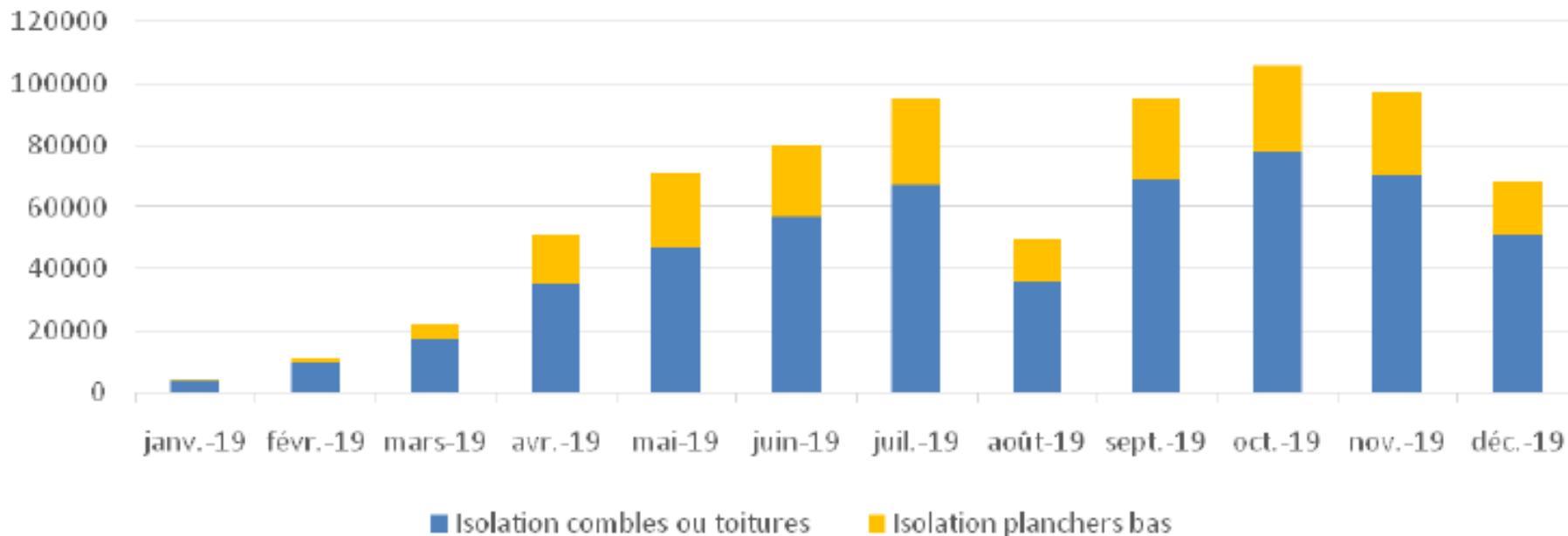
	Planchers bas	
	Nombre de logements	Surface (en Mm ²)
Nombre de travaux engagés	208 680	14,1 Mm ²
dont Nombre de travaux achevés	180 043	12 Mm ²
dont Nombre des incitations financières versées	136 275	9,1 Mm ²
pour un Montant d'incitations financières versées	244 M€	

5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce » (Source DGEC)

Chiffres isolation

Rappel de la cible en mensuel : 25 000/mois, atteint mi 2019 et dépassé

Travaux engagés mensuellement (non cumulé)





5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce »

Projet d'arrêté modifiant le coup de pouce isolation – CSE du 25/02/2020

- ❖ Abaissement des montants de bonification des volumes de CEE de la BAR-EN-103 : 3600 kWhc/m² pour la précarité et grande précarité et 1800 kWhc/m² pour ménages classiques soit respectivement -35% et -50% (pour la BAR-EN-103)
 - ❖ Abaissement des montants de primes minimales soit 20 €/m² d'isolant (précaires et grands précaires) et 10 €/m² (autres ménages)
 - ❖ Création d'une obligation de contrôle pour certaines fiches d'opérations standardisées
 - BAR-EN-101 « Isolation des combles ou de toitures »,
 - BAR-EN-103 « Isolation d'un plancher »,
 - BAR-EN-106 « Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) »,
 - BAT-EN-101 « Isolation de combles ou de toitures »,
 - BAT-EN-103 « Isolation d'un plancher »,
 - BAT-EN-106 « Isolation de combles ou de toitures »
 - IND-EN-102 « Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer) »
- Les dispositions relatives à ces contrôles sont identiques à celles de la charte mais sont applicables y compris hors dispositif « Coup de pouce Isolation ».



5/ Point sur le dispositif « Coup de pouce »

Projet d'arrêté modifiant le coup de pouce isolation – CSE du 25/02/2020

- ❖ Renforcement des conditions de résiliation de la charte
- ❖ Ajout des coordonnées du médiateur de la consommation
- ❖ Renforcement des relations avec les partenaires et les consommateurs
- ❖ Renforcement des contrôles : dans la partie « Politique de contrôle » du nouveau modèle de charte, les taux de contrôles sont doublés.

Entrée en vigueur

Le nouveau modèle de charte est applicable pour les opérations engagées à compter du 1er mai 2020, alors que la charte actuelle prendra fin à cette date.

Le nouveau cadre de contribution et l'obligation de contrôle pour les fiches d'opérations standardisées concernées sont applicables à compter du 1er juillet 2020.

6/ Portefeuille de fiches et perspectives

En janvier 2020 (32^{ème} arrêté)
203 fiches d'opérations standardisées en vigueur.

Bâtiment résidentiel
54 fiches

Bâtiment tertiaire
51 fiches

Agriculture
22 fiches

Réseaux
11 fiches

Industrie
34 fiches

Transport
31 fiches

Fiches en préparation pour 2020

Nouvelles fiches

- ❖ BAR-TH-XXX : Chaudière biomasse collective
- ❖ BAR-TH-XXX : PAC collective
- ❖ BAR-EN-XXX : Fenêtre ou porte fenêtre pariéthodynamique
- ❖ BAT-TH-XXX : Chaudière biomasse
- ❖ TRA-EQ-XXX : Branchement électrique des navires à quai

Modification

- ❖ IND-UT-134 : Système de mesurage d'indicateurs de performance énergétique (mise à jour d'une norme AFNOR)

Révision

- ❖ AGRI-TH-104 : système de récupération de chaleur sur groupe PF
- ❖ AGRI-TH-108 : PAC de type air/eau ou eau/eau
- ❖ AGRI-TH-110 : Chaudière à condensation pour serres horticoles
- ❖ BAR-TH-112 : Appareil indépendant de chauffage au bois
- ❖ BAR-TH-113 Chaudière biomasse individuelle
- ❖ BAR-TH-124 : Chauffe eau solaire individuel (France outre mer)
- ❖ BAR-tH-135 : Chauffe eau solaire collectif (France outre mer)
- ❖ BAR-TH-137 : Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur
- ❖ BAR-TH-158 : Emetteur électrique à régulation électronique avancée

Fiches en préparation pour 2020

- ❖ BAT-EN-106 : Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)
- ❖ BAT-TH-121 : Chauffe eau solaire (France d'outre mer)
- ❖ BAT-TH-127 : Chauffe eau solaire (France d'outre mer)
- ❖ BAT-TH-139 : Récupération de chaleur sur groupe PF
- ❖ IND-UT-117 : Récupération de chaleur sur groupe PF
- ❖ IND-UT-131 : Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur les installations industrielles (France métropole)
- ❖ RES-CH-103 : Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment tertiaire
- ❖ RES-CH-104 : Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur d'un bâtiment résidentiel
- ❖ RES-CH-105 : passage d'un réseau de chaleur en basse température
- ❖ RES-CH-106 : Mise en place d'un calorifugeage des canalisations d'un réseau de chaleur
- ❖ RES-CH-107 : Isolation des points singuliers sur un réseau de chaleur



Fiches en préparation pour 2020

Fiches d'opportunités

Numéro de fiche	Dénomination
AGRI	Séchage de matière agricole par récupération d'air chaud sous PV
BAT	Récupération de chaleur eaux grises par PAC ECS
BAT	Filtres à air pour CTA
BAR	Chaudière numérique
BAR	Dispositif solaire thermique (France Métropolitaine)
TRA	Stop & Start pour locomotive

